

# ZONE DE RENCONTRE



La rue située en « zone de rencontre », n'est pas une rue piétonne. **Les piétons y sont prioritaires**, ils ont droit d'utiliser toute la zone pour se déplacer. Les véhicules roulent au pas.

- **LES PIÉTONS** sont prioritaires.
- **LES VÉLOS** cèdent la priorité aux piétons et peuvent rouler à contresens.
- **LES TROTTINETTES, ROLLERS...** ont le droit de rouler sur cette zone mais ils cèdent la priorité aux piétons.
- **LES VÉHICULES MOTORISÉS** sont autorisés mais cèdent la priorité aux piétons et aux cyclistes. La vitesse est limitée à 20 km/h.

## POURQUOI UNE ZONE DE RENCONTRE ?

- **POUR FAIRE VIVRE LA RUE :**  
L'aménagement d'une zone de rencontre permet d'améliorer la qualité de vie et crée une ambiance propice à l'échange entre tous les usagers.
- **POUR DONNER LA PRIORITÉ AUX PIÉTONS...** tout en laissant passer les véhicules.
- **POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ :**  
Une vitesse réduite diminue les risques et la gravité des accidents.
- **POUR LIMITER LES NUISANCES :**  
Une vitesse réduite atténue le bruit routier et diminue la pollution de l'air.

